



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 50671

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation préoccupante des entreprises d'insertion par l'économie. En effet, alors que leur place et leur efficacité, dans la lutte contre l'exclusion, sont reconnues par les élus et le Gouvernement, et que le programme d'action de l'avant-projet de loi sur la cohésion sociale propose d'augmenter de 50 % sur cinq ans leur capacité d'accueil, les aides de l'Etat n'ont cessé de diminuer passant, par poste créé, de 71 000 francs en 1991 à moins de 50 000 francs en 1996. De plus, ces entreprises subissent, depuis 1995, des gels budgétaires très préjudiciables pour un grand nombre d'entre elles. Or, il semblerait que le ministère de l'économie et des finances s'apprete à geler 20 milliards de francs cette année, ce qui rendrait la situation financière de ces entreprises encore plus difficile à gérer. Il lui demande donc de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour lever ce nouveau gel budgétaire et engager le plus rapidement possible une concertation sur les propositions très concrètes du Conseil national des entreprises d'insertion.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50671

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1865